


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/103 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/55</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 17
POUR : 17 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 24/11/2017
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et M.. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE TOITURES

Vu la compétence optionnelle « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE décide d'attribuer les subventions suivantes :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant	Montant	Subvention prévue
				travaux	éligible	
M. Mme GUILLEMIN Raymond	22 Rue du Château 08250 AUTRY	PO	Toiture	12 059,85 €	9 171,25 €	1 375,69 €
M. Mme CHALONS Guy	10 Rue notre Dame - 08400 BALLAY	PO	Toiture	15 880,10 €	10 000,00 €	1 500 €
Montant subventions toiture	Nombre de dossiers			27 939,95 €	19 171,25 €	2 875,69 €

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le / 7 DEC. 2017 et de sa publication ou notification le